

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPETENCES 2021-2022 DU MASTER MANAGEMENT DU SPORT  
PORTE PAR L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA  
SEANCE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de de Madame Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2021-2022 du master Management du  
sport porté par l'UFR STAPS telles que présentées en annexe

Membres en exercice : 42

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION  
2021-09-28-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi  
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES  
Année universitaire 2021 - 2022**

## Master STAPS : Management du Sport

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 28/09/2021

La Vice-Présidente  
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Jean Corneloup [jean.corneloup@uca.fr](mailto:jean.corneloup@uca.fr)

Parcours	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Master 1 STAPS MS CEDESRI	Ludovic Falaix	<a href="mailto:ludovic.falaix@uca.fr">ludovic.falaix@uca.fr</a>
Master 2 STAPS MS CEDESRI	Jean Corneloup	<a href="mailto:jean.corneloup@uca.fr">jean.corneloup@uca.fr</a>

Contact en scolarité : [isabelle.cromarias@uca.fr](mailto:isabelle.cromarias@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	Non contrôlée
<b>Assiduité aux TD</b>	contrôlée
<b>Assiduité aux TP</b>	contrôlée
<b>Accès à la salle d'examen</b>	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => l'étudiant est déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M1 CEDESRI	3 mois	15 mars- 15 juin
M2 CEDESRI	5 mois	Avril-Aout

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Référent stage pour la formation :

Master 1 Ludovic Falaix [ludovic.falaix@uca.fr](mailto:ludovic.falaix@uca.fr)

Master 2 Jean Corneloup [jean.corneloup@uca.fr](mailto:jean.corneloup@uca.fr)

## MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - CEDESRI				
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
<b>A</b>	<b>UE 3 et 7</b>	12	X	
<b>B</b>	<b>UE 2, 4, 5 et 8</b>	21	X	
<b>C</b>	<b>UE 1 et 6</b>	9	X	
<b>D</b>	<b>UE 9 et 10</b>	18		X

Master 2 - CEDESRI				
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
<b>A</b>	<b>UE 1, UE 3 et UE 5</b>	15	X	
<b>B</b>	<b>UE 2 et UE 4</b>	9	X	
<b>C</b>	<b>UE 6 et UE 7</b>	6	X	
<b>D</b>	<b>UE 8 et 9</b>	30		X





EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

REMARQUES :

UE X ECY : nature de l'épreuve "Autre" :

UE X ECY : nature de l'épreuve "Autre" :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

## MASTER 2 - Parcours CEDESRI

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
	A	<b>UE 1 : Sciences sociales et transition récréative</b>	6												
		EC 1 : 1.1 Gouvernance, habitabilité, espace public	0.33	EvT		1	A					1	E	2 h	
		EC 2 : 1.2 Géographie des pratiques récréatives	0.33	EvT		1	A					1	E	2 h	
		EC 3 : 1.3 Ecologie corporelle et milieux récréatifs	0.33	EvT		1	O	20 mn				1	O	20 mn	
	B	<b>UE 2 : Entrepreneuriat des espaces sportifs innovants</b>	6												
		EC 1 : Ingénierie des itinérances sportives	0.33	EvT		1	TP					1	E	2 h	
		EC 2 : Conception de prestations et de séjours sportifs	0.33	EvT		1	A					1	E	2 h	
	A	EC 3 : Développement de sites récréatifs	0.33	EvT		1	TP					1	E	2 h	
		<b>UE 3 : Innovation sociale et projet culturel</b>	6												
		EC 1 : Du projet de territoire au projet culturel	0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h	
EC 2 : Innovation sociale et résilience territoriale		0.5	EvC		4	TP			1	E	2h	1	E	2h	
B	<b>UE 4 : Ingénierie de l'intervention professionnelle</b>	3													
	EC 1 : Financement et montage des projets de développement	0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h		



3		EC 2 : Conduite de projet – du diagnostic à la prospective et à l'évaluation		0.5	EvT		1	E	2h			1	E	2 h	
	A	<b>UE 5 : Territoire, territorialité et territorialisation</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Procédures institutionnelles de gestion et d'accompagnement au développement		0.33	EvT		1	A					1	E	2 h
		EC 2 : Création de réseaux professionnels et territoriaux		0.33	EvT		1	A					1	E	2 h
		EC 3 : Médiation, conflit, régulation		0.33	EvT		1	A					1	E	2 h
	C	<b>UE 6 : Pratiques de communication</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Anglais		0.5	EvT+EvC		EvT : 1	EvT : E	EvT : 2h				1	E	2 h
		EC 2 : La communication professionnelle		0.5	EvT		1	TP					1	TP	20 mn
		<b>UE 7 : Animation, mise en scène et évènementiel</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Projets et Pratiques d'animation		0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h
		EC 2 : Evénementiel et manifestation		0.5	EvT		1	TP					1	E	2 h
			<b>30</b>												
	4	D	<b>UE 8 : Conception et réalisation des micro-projets</b>	<b>12</b>	1		1	M + S					1	M + S	1 h
<b>UE 9 : "Stage/mémoire/ Suivi collectif</b>			<b>18</b>	1		1	M + S					1	M + S	1 h	
			<b>30</b>												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : Autre : dossier à rendre

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.